



Paris-Pierrefitte : s'y repérer, s'y retrouver

Groupe de travail "Circulations / badges" - jeudi 10 mars

Il arrive fréquemment aux agents des Archives nationales, institution établie initialement sur trois sites, bientôt deux, d'avoir à se rendre sur un site différent de leur lieu d'affectation, que ce soit pour des raisons professionnelles (réunions de travail, réunion au SIAF, formations...), des manifestations scientifiques (journées d'étude) ou des moments de convivialité (visites d'exposition, pots de départ...). Pour certains services à fonctions transversales – comme le pôle image – ou présents sur les deux sites – comme le Service éducatif ou le DACE –, cela est même permanent.

Cependant, il n'existe aucun dispositif d'information ou d'accès commun partagé ou partageable entre les agents de l'institution : plan des principaux axes de circulation, badge pré-paramétré, liste des espaces de travail utilisables comme bureaux de passage, localisation des espaces de convivialité avec distributeurs de boissons...

Pour le site de Paris, les bureaux de passage sont souvent mal connus, situation aggravée par la fermeture, en raison du COVID, de la salle multimédia du CARAN, où certains agents de Pierrefitte avaient leurs habitudes.

Sur le site de Pierrefitte, la situation est plus critique encore en raison du manque de postes de travail en attendant le réaménagement du 5^e étage. Les agents parisiens de passage sont donc dépendants de leur connaissance des lieux et des personnes, des absences des uns ou des autres, des horaires d'ouverture au public... La salle des inventaires ne constitue pas vraiment un refuge puisqu'il est impossible, en l'absence de Wifi, d'accéder aux ressources réseau via son PC nomade.

Finalement, c'est l'accès et la circulation sur les deux sites qui sont problématiques. À l'éloignement géographique et à la lourdeur des démarches – la délivrance d'un badge de circulation sur l'autre site doit être validée par la « personne ayant autorité » – s'ajoute la distance psychologique : nombre d'agents arrivés aux AN depuis 2 ou 3 ans n'ont ainsi tout simplement jamais visité le deuxième site d'exercice de l'établissement, les journées

consacrées à l'accueil des nouveaux arrivants ayant été suspendues. Par peur de l'inconnu ou crainte de s'égarer, beaucoup renoncent ainsi tout simplement à s'aventurer sur l'autre site. Interrogé à ce sujet, le directeur des AN a imputé l'arrêt des visites à la vacance du poste dédié aux formations au SRH, désormais pourvu. Il paraît nécessaire de rétablir rapidement ces visites, d'autant que les services n'ont jamais cessé d'en organiser en parallèle pour les publics extérieurs (stagiaires, scolaires, étudiants).

Forts de ces constats, et soucieux de favoriser le décloisonnement entre sites et services des AN, les représentants CFDT ont proposé, lors du CHSCT du 25 novembre dernier, une motion votée à l'unanimité avec la CGT, demandant l'attribution aux nouveaux arrivants aux AN d'un badge leur permettant d'accéder aux principaux espaces de travail des sites de Paris et de Pierrefitte. L'administration a réagi assez vivement, comme s'il s'agissait d'ouvrir les Grands Dépôts à tous vents, alors même que les services du site de Paris accueillent depuis des années des stagiaires dont le badge est précisément paramétré pour limiter l'accès à des zones ciblées.

Au-delà d'une attribution plus étendue des badges, il s'agit de permettre davantage d'interactions entre les services et de donner à chacun des éléments de repérage dans les espaces (localisation des services, des bureaux de la direction et de l'administration, accès au PC sécurité...) et la possibilité de les utiliser (bureaux de passage, sanitaires, machines à café...).

Pour avancer sur cette question, nous avons demandé la création d'un groupe de travail ad hoc. Ce groupe de travail doit se réunir ce jeudi 10 mars.

Nous vous remercions de nous faire part de vos demandes à ce sujet. Il en va des facilités de circulation sur les sites mais aussi, au-delà, de la cohésion de notre établissement d'exercice et des facilités d'échange entre collègues.

7 mars 2022

CFDT-Culture, section Archives

cfdt.archives@culture.gouv.fr